



MISEREY-SALINES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212503817-20260321-AM26-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

ARRETE MUNICIPAL N° 26/2026

Arrêté de délégation de fonctions et de signature A un Conseiller municipal délégué en charge du service technique

Le Maire de la commune de Miserey-Salines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et notamment du service technique, il est nécessaire de déléguer à M. Thierry BACON, conseiller municipal, la gestion du service technique et de l'effectif y afférent,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, M. Thierry BACON, conseiller municipal de la commune de MISEREY-SALINES, assure en son lieu et place les fonctions de Conseiller Municipal Délégué en charge du service technique et de l'effectif y afférent.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Thierry BACON, Conseiller Municipal Délégué, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux dépenses de fonctionnement du service technique, dans la limite des postes budgétaires votés chaque année.

Article 3 : Monsieur le Maire de MISEREY-SALINES est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché en Mairie, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Trésorier (Service de Gestion Comptable de Besançon)

Fait à Miserey-Salines, le 21 mars 2026.

Marcel FELT, Maire.

